



*L'énergie la plus propre et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas.*

**Ministère de l'Ecologie,  
du Développement durable et de l'Energie**  
**Sophie TCHENG**

*Chef de projet Réglementation thermique  
pour les bâtiments existants*

**DGALN/DHUP/QC/QC1**

La Défense - Tour SEQUOIA - 8/67  
92055 La Défense CEDEX

*Objet : Projet de décret relatif aux travaux importants de ravalement de façade, réfection de toiture ou d'aménagement de pièces ou parties de bâtiment en vue de les rendre habitable*

Paris, le 23 novembre 2015

Madame,

Nous avons eu connaissance du projet de décret sus-référencé pour lequel une réunion de concertation a lieu ce jour. Le Collectif isolons la terre vous a sollicitée pour faire partie de cette réunion. Sans réponse de votre part, nous vous faisons donc parvenir nos remarques et propositions que ce texte suscite chez nos membres. Vous les trouverez en annexe de la présente.

Nous réitérons notre souhait de pouvoir être consultés sur les différents textes intéressant la rénovation thermique des bâtiments et notamment les textes réglementaires et méthodes de calculs afin d'apporter des contributions efficaces pour atteindre les objectifs d'ambition énergétique fixés par la loi de transition énergétique et de croissance verte.

Parmi nos remarques, sur le fond, il n'est pas concevable que ce texte dont l'objet est d'embarquer au meilleur niveau la performance énergétique lors de tous travaux importants limite son champ d'application aux seuls bâtiments qui ne disposent d'aucune isolation. En effet, s'agissant de travaux importants de ravalement et de couverture, il convient de couvrir les bâtiments qui ont pu recevoir de l'isolation. Ceci ne pose pas de difficulté puisque par ailleurs ce décret prévoit les conditions techniques de vigilance à respecter. De plus, les niveaux d'isolation visés devraient bien être en lien avec l'article 14 entraînant la modification du CCH L 111-10 et l'article 14 –Il rend possible que des niveaux réglementés puissent être aussi soutenus par les aides publiques.

Nous sommes à la disposition de vos services pour la présenter plus en détail et échanger sur les perspectives de traitement de cette question.

Porte-parole  
Sylvie Charbonnier

Copie :

- **Madame Katy Narcy** sous directrice de la Qualité et du Développement Durable
- **Madame Marie-Christine Roger** Cheffe du Bureau de la qualité technique et de la réglementation technique de la construction
- **Membres du Collectif isolons la terre**